Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2023 à 16h53
Réference de l'AR : 054-200043693-20231219-2023_092-DE
Affiché le 22/12/2023 ; Certifié exécutoire le 22/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-06-19

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 19 DECEMBRE 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	9	(c)
Soit un total de votants potentiels de	44	(a+b+c)

Objet :
Décisions du Président sur délégation du Conseil - SUIVI EXPLOITATION-ASSIST

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-JL WOJCIK (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)-JP DEMUTH (ville au Montois)- L VERON (VILLE HOUDLEMONT)-(A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE LA MALMAISON)- ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** DELATTRE B (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)- PAQUIN G (LONGUYON) à HIBLOT P (LONGUYON)- SAPA D (BOISMONT) à FAIETA M (PIERREPONT) – GUILIN P (BEUVEILLE) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- AZZARA JF (BEUVEILLE) à THOMAS J (HAN DEVANT PIERREPONT)- GERARD G (LONGUYON) à ROESER D (TELLANCOURT)- MULDER D (BASLIEUX) à MOSCATO P (BAZAILLES)- GEORGES D (DONCOURT) à DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)-LAHURE E (LONGUYON) à PERCHERON C (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/12/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 DECEMBRE 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Il a été demandé au Cabinet ASSIST d'assurer le suivi du marché exploitation des installations thermiques consistant en un :

- **Suivi Administratif**

Analyse du rapport annuel d'exploitation (saison de chauffe)

organisation et conduite de la réunion annuelle d'exploitation avec rédaction d'un compte-rendu de réunion

Participation aux réunions d'exploitation en cours d'année (3 réunions d'exploitation)

Frais de déplacement (4 déplacements/an)

Provision d'assistance technique et juridique pour les demandes ou consultations du Maître d'Ouvrage, pour toutes remarques ou litiges intervenant lors de la saison de chauffe

Assistance à la rédaction d'un avenant (environ 1/an pour les contrats vivants)

- **Suivi technique - saison de chauffe**

Analyse des consommations énergétiques et d'ECS, comparaison par rapport aux objectifs contractuels, correction par rapport aux données climatiques, calcul des ratios de suivi, analyse et commentaires.

Assistance au contrôle des prestations de maintenance et suivi des contrôles réglementaires

Assistance au contrôle des prestations de travaux de rénovations et d'optimisation énergétique (REN et Axe de Progrès)

- **Suivi financier**

Validations des factures P1 (mensuelles) et P2/P3 (trimestrielles)

Validation de la facture annuelle de régularisation P1 selon la rigueur climatique et calcul de l'intéressement selon les résultats de consommation

Validations des dépenses P3 (annuels) et suivi du Solde compte P3

Pour un montant annuel de 9520€.

Le Conseil prend acte de cette décision

Fait à LONGUYON le 21/12/2023

Le Président

Jean-Pierre JACQUE